

**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-08**

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt,
Le 05 mars à 18 heures 30,

Date de convocation : 14 février 2020
Date d'affichage : 17 février 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présent(e)s : Sophie MEURDESOUF, Jean DIDIER, Fabienne PRIMA
Dominique NAVET, Catherine VANDEKERKHOVE, David NOEL, Michèle CAFFIER,
Jean-Pierre FLOUR, Alain FIX, Michel QUANDALLE, Valérie DRANSART Bernard
MOUSSAY, Béatrice BOULY, Michèle AUGÉ, Michel CLABAUT.

16/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

Marie-Françoise LECAILLE (pouvoir à Dominique NAVET),
Guy PETIT (pouvoir à Michel CLABAUT),

2/19

Absent :

Bernard GRARE

1/19

Formant la majorité des membres en exercice.

Alain FIX est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

MISE EN DEMEURE D'ACHAT PARCELLE AC48

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier reçu de la société PROMOPALE, par lequel M Pascal DURAND, président de la société, met en demeure la commune d'acheter la parcelle AC 48 située rue Jean LEGRAND.

La parcelle AC 48 d'une surface de 5917m² fait l'objet d'un projet futur d'aménagement de lotissement.

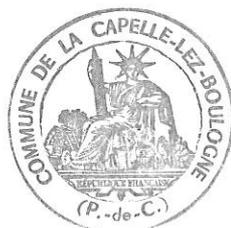
Monsieur le Maire précise que la parcelle est concernée par un emplacement réservé figurant au PLUi au profit de la commune.

Après examen et délibération,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents ou représentés.

Donne un avis défavorable à l'acquisition de la parcelle de terrain référencée AC 48.

Le Conseil Municipal : les Membres présents.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-les-Boulogne,
Le 05 mars 2020



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Michel Degremont', written over a diagonal line.

Jean-Michel DEGREMONT.

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

10 MARS 2020

